

## COMPTE RENDU CFDT

### Réunion du CHSCT du 15 Avril 2011

Un ordre du jour tellement chargé que plusieurs points ont dû être reportés au mois de mai. Dans les débats animés deux sujets semblent mériter une information particulière : les travaux en agences et les suites de la tentative de suicide qui a eu lieu dernièrement dans notre Caisse.

**L**e CHSCT émet presque toujours un avis négatif aux travaux d'aménagements des agences proposés par la Direction. Rassurez vous il ne s'agit pas d'un pur esprit de contradiction mais bien d'une alerte sur des points touchant votre santé et votre sécurité. Un GAB externe vous oblige à sortir de l'agence pour accompagner les clients qui en ont besoin. De ce fait vous vous mettez en danger, risque d'agression, et si vous êtes seul, vous laissez l'agence sans surveillance. De même le plot d'accueil où vous êtes condamnés à piétiner toute la journée génère des pathologies du dos et des jambes ainsi qu'une fatigue inutile. Et pourtant il existe des postes d'accueil assis, dits « postes continents » mais notre direction commerciale ne veut pas en entendre parler. Un bon CC est un CC debout !!! . CHSCT après CHSCT nous argumentons contre ces aménagements ; la Direction ne pourra pas dire « qu'elle ne savait pas ».

**S**uite à la tentative de suicide sur son lieu de travail d'une de nos collègues, une commission d'enquête a été mise en place pour déterminer et analyser les raisons de cet acte désespéré. Les élus du CHSCT, ne se sentant pas assez compétents pour conduire des entretiens forcements difficiles et délicats, ont souhaité se faire seconder par un expert agréé. Le cabinet ORSEU a été choisi. L'objectif est bien de rechercher les causes, les responsabilités et d'identifier des leviers d'actions pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise.

Des bruits, des rumeurs circulent véhiculés par « radio moquette » sur cet événement. Ils sont souvent mensongers et même calomnieux. Afin que toute cette agitation malsaine cesse, vos élus ont demandé avec insistance à la Direction de communiquer auprès de l'ensemble du personnel. Refus total : « nous avons communiqué auprès des managers ; c'est à eux de le faire maintenant ». En clair : Mesdames et messieurs les managers si des bruits sans fondement circulent c'est de votre faute ! Nous sommes en droit de nous demander si la Direction ne trouve pas un avantage à ces rumeurs nauséabondes ? Elles semblent bien utiles pour minimiser, voire dégager sa responsabilité.